



République Française  
Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20260408-40-2026-AI  
Date de télétransmission : 08/04/2026  
Date de réception préfecture : 08/04/2026  
Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

## DELIBÉRATION N°40-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars (30/03/2026)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice  
(27)

-  
**Etaient  
Présents :**  
(27)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

**Absents  
représentés :**

**Absents non représentés :**

**Secrétaire de séance :** Mme ALAPHILIPPE Laëtitia

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Délibération dûment publiée sur [www.survilliers.fr](http://www.survilliers.fr) en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

## Désignation des représentants du conseil municipal au P.I.R

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, celui-ci doit désigner ses représentants (**deux titulaires**) au Syndicat Intercommunal pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'un parc de stationnement à la gare de Survilliers-Fosses (P.I.R), conformément aux statuts du P.I.R et dans les formes prévues au code général des collectivités territoriales, à l'article L5212-7.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : NOMME** comme délégués titulaires pour représenter la commune au sein du P.I.R :

NOM	Prénom	
VENTROUX	Stéphane	Titulaire
GUEDON	Eric	Titulaire

A. ROLDAO MARTINS